

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



WINCH EV

Version 1.1

Date de révision 16.01.2013

Date d'impression 16.01.2013

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : WINCH EV

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Nufarm S.A.S
28 boulevard Zéphirin Camélinat
92230 Gennevilliers
Téléphone : +330140855050
Téléfax : +330147922545
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : FDS@fr.nufarm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nufarm S.A.S. : 01 40 85 51 15
Organisme Français INRS : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Irritant R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Dangereux pour l'environnement R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE: 1999/45/CE

Symboles de danger :



Xi - Irritant



N - Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R : R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



WINCH EV

Version 1.1

Date de révision 16.01.2013

Date d'impression 16.01.2013

		aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	: S 2 S13 S20/21 S24 S35 S37 S57	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Porter des gants appropriés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux	: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.	
Composants sensibilisants	: Contient: oryzalin Peut déclencher une réaction allergique.	

2.3 Autres dangers

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.	
oryzalin	: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
Isoxaben	: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
propane-1,2-diol	: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Classification	Classification	Concentration
--------------	---------	----------------	----------------	---------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



WINCH EV

Version 1.1

Date de révision 16.01.2013

Date d'impression 16.01.2013

	No.-CE Numéro d'enregistrem ent	(67/548/CEE)	(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	[%]
oryzalin	19044-88-3 242-777-0	E-N; R 2-R43- R50/53	Expl. H204 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	36,3 %
Isoxaben	82558-50-7 407-190-8	R53	Aquatic Chronic 4; H413	9,1 %
Propylène glycol	57-55-6 200-338-0	Sans classement;	Sans classement	0% - 5%
polymère aromatique sulfoné	68425-94-5	Xi; R36/38	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	0% - 5%

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.
Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



WINCH EV

Version 1.1

Date de révision 16.01.2013

Date d'impression 16.01.2013

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. En cas d'incendie, il peut se former (CO_x).

Produits de combustion dangereux :

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



WINCH EV

Version 1.1

Date de révision 16.01.2013

Date d'impression 16.01.2013

Méthodes de nettoyage : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun(e)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



WINCH EV

Version 1.1

Date de révision 16.01.2013

Date d'impression 16.01.2013

Matériel : Gants en nitrile

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : orange

Odeur : légère

Seuil olfactif : donnée non disponible

pH : 6,5

Point/intervalle de fusion : donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 101 °C

Point d'éclair : Méthode: EEC A9
n'a pas de point d'éclair

Taux d'évaporation : non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible

Pression de vapeur : négligeable

Densité de vapeur relative : non applicable

Densité relative : 1,17

Hydrosolubilité : miscible

Solubilité dans d'autres solvants : donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : donnée non disponible

Température d'inflammation : 325 °C

WINCH EV

Version 1.1

Date de révision 16.01.2013

Date d'impression 16.01.2013

Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: 2.300 mPa.s à 20 °C
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non-explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

9.2 Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : donnée non disponible
Autres informations : donnée non disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 2.000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



WINCH EV

Version 1.1

Date de révision 16.01.2013

Date d'impression 16.01.2013

Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 rat: > 2.000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Résultat: Irritation légère de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Résultat: Pas d'irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Génotoxicité in vitro	: donnée non disponible
Cancérogénicité	: Espèce: donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: Remarques: donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Remarques: donnée non disponible

Composants:

oryzalin :

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: > 1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Isoxaben :

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: 2,68 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Concentration maximale que l'on puisse obtenir techniquement

Propylène glycol :

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 lapin: 317 mg/l
Durée d'exposition: 2 h

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour le poisson : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 16,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



WINCH EV

Version 1.1

Date de révision 16.01.2013

Date d'impression 16.01.2013

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,19 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,339 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Composants:

Propylène glycol :

- Toxicité pour le poisson : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode d'Essai: Essai en statique

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 18,340 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode d'Essai: Essai en statique

- Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 19.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode d'Essai: Inhibition de la croissance

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

- Biodégradabilité : donnée non disponible

- Élimination physico-chimique : donnée non disponible

Composants:

oryzalin :

- Stabilité dans l'eau : (DT50)
Dégradation par périodes de demi-vie: > 792 h
pH: 7

Isoxaben :

- Biodégradabilité : Non facilement biodégradable

- Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: > 120 h
pH: 7,0

Propylène glycol :

- Biodégradabilité : Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



WINCH EV

Version 1.1

Date de révision 16.01.2013

Date d'impression 16.01.2013

Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

Composants:

oryzalin :

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): 66,1

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 3,75

Isoxaben :

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Facteur de bioconcentration (FBC): 70,5
On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 3,9

Propylène glycol :

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 0,09
On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: -1,07

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : donnée non disponible

Composants:

oryzalin :

Répartition entre les
compartiments
environnementaux : Adsorption/Sol
Milieu: Sol
Koc: 949
faible mobilité dans le sol

Isoxaben :

Répartition entre les
compartiments
environnementaux : Adsorption/Sol
Milieu: Sol
Koc: 700 - 1290
faible mobilité dans le sol

Propylène glycol :

Répartition entre les
compartiments
environnementaux : Adsorption/Sol
Milieu: Sol
Koc: < 1

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

Composants:

oryzalin :

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



WINCH EV

Version 1.1

Date de révision 16.01.2013

Date d'impression 16.01.2013

- Isoxaben :**
Evaluation
- considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
- : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
- Propylène glycol :**
Evaluation
- : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

- Information écologique supplémentaire : Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Les emballages commerciaux peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.
- Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.
- Les reliquats de produit peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

- ADR : 3082
IMDG : 3082
IATA : 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

- ADR : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (oryzalin)
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



WINCH EV

Version 1.1

Date de révision 16.01.2013

Date d'impression 16.01.2013

IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID,
N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9

IMDG : 9

IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Numéro d'identification du danger : 90

Étiquettes : 9

Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

No EMS Numéro : F-A,S-F

IATA

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1172

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



WINCH EV

Version 1.1

Date de révision 16.01.2013

Date d'impression 16.01.2013

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

	Produit non classé
Aquatic Acute	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Expl.	Explosibles
Eye Irrit.	Irritation oculaire
R 2	Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

Texte complet pour phrase H

H204	Danger d'incendie ou de projection.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Autres informations : Les modifications sont marquées sur le bord gauche par : II
Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.